



# ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

## Appelés

Question écrite n° 18433

### Texte de la question

M. Leonce Deprez demande à M. le ministre d'Etat, ministre de la défense, de lui préciser à l'égard de la prochaine incorporation au titre du service national en septembre-octobre 1994, au titre des scientifiques du contingent : 1/ le nombre de dossiers enregistrés dans ses services en mars-avril 1994 ; 2/ le nombre d'affectations à ce titre en septembre-octobre 1994.

### Texte de la réponse

Les différents points évoqués appellent les remarques suivantes : en avril 1994, compte tenu des retraits de candidatures et de l'annulation des candidatures non recevables, le nombre de dossiers enregistrés pour la sélection s'élevait à 6 226. Parmi ces 6 226 dossiers, 3 918 ont été retenus afin de pourvoir les emplois de scientifiques du contingent, ce qui représente un taux global de sélection de 63 p. 100. Les jeunes gens sélectionnés en qualité de scientifiques sont, conformément à l'article R. 10 du code du service national, incorporés avec la fraction de contingent à laquelle ils souhaitent être rattachés. À ce titre, les mois d'août et de septembre ainsi que ceux d'octobre et de novembre ne sont pas dissociables car ils appartiennent à la même fraction de contingent. Ainsi, parmi les 2 528 candidats sélectionnés ayant demandé à être rattachés au contingent 94-08, 778 ont été incorporés au mois d'août et 1 750 au mois de septembre. S'agissant du contingent 94-10, parmi les 1 265 candidats sélectionnés ayant obtenu satisfaction à leur demande de rattachement à ce contingent, 456 ont été incorporés en octobre et 809 sont prévus à l'appel de novembre.

### Données clés

**Auteur :** [M. Deprez Léonce](#)

**Circonscription :** - UDF

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 18433

**Rubrique :** Service national

**Ministère interrogé :** défense

**Ministère attributaire :** défense

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 26 septembre 1994, page 4725

**Réponse publiée le :** 24 octobre 1994, page 5294